

Kigali, le 05 MARS 1987

N° 0968 /15.03.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Objet: 3e Jeux d'Afrique
Centrale.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que les 3e Jeux d'Afrique Centrale auront lieu à BRAZZAVILLE du 15 au 30 Avril 1987.

Comme nous Vous l'avons annoncé dans nos correspondances antérieures et compte tenu de nos moyens limités, la délégation sportive comprendra 42 personnes joueurs et officiels y compris.

L'engagement définitif du RWANDA concerne les sélections de Volleyball, de Basketball et d'Athlétisme.

Nous n'avons pas procédé à l'engagement d'une équipe de Football parce que d'une part le regroupement des éléments de la sélection nationale n'a pas pu avoir lieu suite à la participation des équipes PANTHERES NOIRES et MUKURA VICTORY SPORTS aux compétitions africaines en cours; d'autre part compte tenu de ses dernières prestations, nous croyons qu'il faut revoir la qualité de l'encadrement et repenser les méthodes de sélection.

Les 3e Jeux d'Afrique Centrale résultent de la volonté commune des Etats Membres de la zone de développement sportif n° 4 du Conseil Supérieur du Sport en Afrique qui, dans sa préoccupation fondamentale, cherche à tisser par le biais des rencontres sportives les liens d'amitié, de fraternité et de coopération entre les jeunes de la sous-région. Ils revêtent un caractère d'une importance politique indéniable dans la mesure où ces jeux tendent à consolider l'unité sous-régionale dont la concrétisation est perçue à travers les institutions économiques telles l'UDEAC, la CEPGL et la CEEAC mises en place par les Chefs d'Etats.

Le financement de cette opération est, en dehors des préparatifs, estimé à QUATRE MILLIONS de FRANCS RWANDAIS (4.000.000F). Ce montant comprend les titres de transport et les frais d'inscription aux jeux (15.000 F CFA/personne/jour).

Eu égard à l'importance des frais inhérents à cette mission et compte tenu des moyens limités du pays, nous avons entrepris des négociations auprès des agences de voyage en vue d'obtenir un prix de faveur en matière des tickets.

Par ailleurs, comme indiqué dans ma lettre n° 0218/15.06.01 du 16 Janvier 1987, nous avons approché le Secrétaire Général du M.R.N.D. pour contribuer au financement de cette sortie sur le Fonds de Propagande.

Aussi, nous Vous demandons de bien vouloir autoriser cette mission, étant entendu que le dossier complet comprenant notamment la liste exhaustive des membres de la délégation ainsi que la ventilation des frais y afférents Vous parviendra en temps utile.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col RSM.



Vu pour accord :

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.

KIGALI

C.P.L.h:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération

KIGALI

*Recher
Dess
04/01/87*